



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 25.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO  
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Ornella PFEIFFER  
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI  
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Était absent excusé :

Monsieur Armand RUPP

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 4 juillet 2024

Publié sur le site internet de la commune le 5 juillet 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **7. Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 26

Conseillers  
présents : 21

Conseillers  
absents : 6  
dont 5 avec procuration

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Ces emplois peuvent être occupés par des agents contractuels conformément aux conditions fixées aux articles L. 332-14 ou L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L. 713-1 du code général de la fonction publique, la rémunération des agents contractuels sera fixée par l'autorité territoriale en tenant compte des éléments suivants :

- les fonctions exercées,
- la qualification requise pour leur exercice
- l'expérience de l'agent

L'autorité territoriale peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- La régularisation de la situation administrative d'un agent

Madame le Maire propose la création de poste présentée en annexe.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2024

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE Les modifications et créations de postes présentées en annexe 2.

PRECISE Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Par 26 Voix pour**

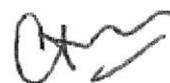
Mundolsheim, le 4 juillet 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

**Conseil Municipal de Mundolsheim – Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024**  
**Annexe 2 - Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs**

Envoyé en préfecture le 04/07/2024  
 Reçu en préfecture le 04/07/2024  
 Publié le   
 ID : 067-216703090-20240701-DEL20240701PV07-DE

Création de poste :

Date délibération portant création	Date création	Observations	Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunération	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibération	Voie contractuelle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin permanent
01/07/2024	01/08/2023	CST du 24/06/2024	Médico-sociale	A	Puéricultrice territoriale	Puéricultrice hors classe	Niveau 6 à 7	IB 548-940	35,00	1,00	Directrice petite enfance	OUI	OUI	Articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique	OUI